## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS No.5/13

Objet	Déferrisation des eaux issues des
	captages de la Reculannaz
Opération proposée	-Installation de 2 nouvelles pompes
	immergées dans le puits de la
	Reculannaz
	-Construction d'une station de
	traitement enterrée en prolongement du réservoir existant à Montillier
	-Installation d'une unité de déferrisation
	composée de 2 chaines de traitement
	-Raccordement du site de Montillier au
	collecteur d'eaux usées de Pré Baulan
	-Pose d'un système de désinfection UV
	au réservoir de Montillier
	-Adaptation du système général de
	télécommande du Service des eaux
Réalisation	De mi-septembre 2013 à début avril
	2014
Coût de l'opération	1'535'000.—CHF
•	dont 171'771.02 CHF déjà investis pour
	les études et investigations préalables
Financement	Par trésorerie et/ou emprunt aux
	meilleures conditions, dans les limites
	fixées par le plafond d'endettement
	validé par le Conseil communal
Amortissement	L'investissement de FR, 1'535'000.—
	sera amorti par un prélèvement au
	fonds de réserve » Extension des eaux »
	Compte 9280.1, qui présente au
	31.12.2012 un solde de Fr. 3'023'492.52
Planification de la dépense	Selon le plan d'investissement :
	1'400'000 CHF réparti entre les
	années 2012 et 2015

## Préambule:

La commission chargée d'examiner le préavis no 5/13 a invité la COFIN à participer à sa séance de travail du lundi 15 avril.

Messieurs Guy Maurer et le sous-signé rapporteur ont souscrit à cette invitation. Ils remercient vivement notre syndic Luc-Etienne Rossier, ainsi que Messieurs Sylvain Rochat, du service des eaux et Marc Dworak du bureau Herter & Wiesmann pour leurs explications claires et détaillées.

Une visite du site de la Reculannaz a permis de confirmer la nécessité d'entreprendre ces travaux d'assainissement, par ailleurs exigés par le canton.

## **Remarques:**

Le montant du crédit demandé, prévu dans le plan d'investissement, est nécessaire, voire indispensable, pour notre Commune, s'agissant de l'assainissement et de l'amélioration du débit de notre réseau d'eau potable.

Un tel investissement n'est pas de nature à générer de nouvelles recettes, et n'engendre pas de coût supplémentaire sur le compte de fonctionnement.

Ces mesures visent avant tout à l'amélioration de la qualité de notre eau brute, et à la diminution de l'entretien des ouvrages, dû à l'encrassement des installations.

Il s'agit du dernier investissement important nécessaire, afin que notre commune dispose d'une eau de qualité, digne d'eAubonne.

Il est à noter qu'au vu du développement de l'urbanisme que va connaitre notre commune ces prochaines années, des achats d'eau à terme auprès de distributeurs voisins sera inéluctable en période de forte consommation.

## **Conclusion:**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Le rapporteur : Daniel Blanchard

Aubonne, le 16 avril 2013